



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE NONTRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-2-12

024-242400-52-20220331-2022_2_12-DE
Révisé le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022
Département de la DORDOGNE
PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 31 mars 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
22/03/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

Absents et excusés et procurations : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

Taux de fiscalité

Il convient de voter les taux de fiscalité pour l'année 2022.

Il est rappelé que la Collectivité n'a pas à délibérer sur le taux « taxe d'habitation » celui-ci reste inchangé. La Communauté de communes pourra à partir de l'année 2023 revoter un taux pour la part résiduelle de la TH (résidences secondaires).

En commission des finances du 17/01/2022, des propositions d'augmentation de la fiscalité ont été présentées et la commission a émis un favorable à une augmentation de la fiscalité.

Des propositions ont également été faites en réunion de Conférence des Maires.

Après réunion avec le Président et le Vice-Président des finances le 21/03/2022, et compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du Budget 2022 de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, et afin de préparer le terrain pour la mise en place du projet de territoire,

Il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité comme suit :

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

024-242400752-20220331-2022_2_12-DE
Reçu le 06/04/2022
Publié le 06/04/2022

Effort fiscal proposé							
Taxe	Base	Taux 2021	Montant	Taux 2022	Montant	Delta	
CFE	2 332 000,00 €	26,35%	614 482,00 €	26,35%	614 482,00 €	0,00 €	
TFB	14 140 000,00 €	2,14%	302 596,00 €	3,10%	438 340,00 €	135 744,00 €	
TFNB	897 600,00 €	10,45%	93 799,20 €	12,00%	107 712,00 €	13 912,80 €	
Variation proportionnelle TFNB / TFB :				15,14%		149 656,80 €	TOTAL
						14 161,80 €	Delta récurrence

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **ADOpte pour l'année 2022 une augmentation des taux de fiscalité. Cela se traduira par les taux de fiscalité suivants :**

Type de taxe	2021
Taxe Habitation	8.55 % (inchangé)
Foncier bâti	3.10%
Foncier non bâti	12.00%
CFE	26.35% (inchangé)

32 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

